



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°08 – mai 2024



EDITORIAL

Nouvelles du réseau

Nous venons dans vos agences pour vous rencontrer, échanger avec vous et partager ensemble vos ressentis... Bref, pour mieux vous connaître. Voici quelques mots clés, avec des exemples, qui ressortent justement de nos échanges...

Frustration : des portefeuilles de plus en plus volumineux ne permettent pas de faire un accompagnement de qualité par exemple, une GED surchargée, une équipe managériale incomplète surchargeant les autres membres.

Complexité : Avec la multiplication des outils et agendas. Charge au conseiller et au REA de se mettre d'accord pour avoir une vue complète du planning sans faire de boulettes.

Difficulté : La ligne managériale doit concilier des objectifs « ambitieux » avec une réalité de terrain qui l'est moins et des effectifs loin d'être au complet.

Engagements Du manager au conseiller, on sent une volonté de bien faire et c'est bien grâce à ces efforts conjugués que France Travail est efficace.

Solidarité : C'est une réalité palpable dans toutes les agences. C'est pour tout ça que, lorsque nous partons d'une agence, on ressent pour nos collègues de la **FIERTÉ**

A LA UNE

France Travail : installation du Comité national pour l'emploi (CNE) et validation de la convention tripartite

Le Comité national pour l'emploi (CNE) a été officiellement lancé par la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités le 11 avril 2024. La nouvelle instance créée par la loi « plein emploi » a rassemblé pour sa première réunion plénière, les organisations patronales et syndicales, les représentants des collectivités territoriales, les opérateurs, les représentants des acteurs de l'emploi et de l'insertion et des représentants des usagers.

Seuls les membres des collèges de l'État, des collectivités et des partenaires sociaux disposent de voix délibératives (donc pas France Travail).

Convention tripartite : avis favorable

Les deux principaux objectifs de la loi Plein-emploi : "Simplifier et renforcer l'efficacité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, d'une part, et des entreprises recruteuses, d'autre part" ; "Renforcer la coopération entre les différents acteurs de l'écosystème de l'emploi et de l'insertion grâce à des pratiques communes et un cadre de gouvernance rénové, tant au niveau national que territorial".

La première action politique du comité national a été de donner un avis favorable sur le projet de convention tripartite entre l'État, l'Unédic et France Travail pour la période 2024-2027. Cette convention fixe trois objectifs au nouvel opérateur du service public de l'emploi : donner à chacun les moyens d'accéder à l'emploi durable, garantir l'accès des usagers à leurs droits à indemnisation, et aider les employeurs à recruter.

Quatre commissions permanentes

Cette première séance a été l'occasion aussi d'adopter le règlement intérieur de l'instance, lequel acte la création de quatre commissions permanentes :

- Services de réseau pour l'emploi (Se concerte sur les critères d'orientation, ainsi que le processus d'inscription des demandeurs d'emploi)
- Indicateurs (indicateurs nécessaires au pilotage, au suivi et à l'évaluation des actions des membres du réseau)
- SI Plateforme (besoins des membres du réseau pour assurer l'interopérabilité de leurs systèmes d'information)
- Inclusion dans l'emploi (Veille à la prise en compte des publics les plus éloignés du marché du travail dans les travaux du CNE et dans la mise en place puis le fonctionnement du réseau pour l'emploi).

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Sous-traitance,
sous-traitance...

Après la prestation « du dernier kilomètre » (sic), la direction se lance dans la sous-traitance de la prospection...

Les candidats au partage de ce nouveau gâteau (+65 % sur nos marchés de prestation !) devraient être nombreux !

L'objectif de l'établissement ? Un gain de temps pour les CDE, à réinvestir sur des activités à plus forte valeur ajoutée... alors que la prospection est une bonne clé d'entrée dans l'entreprise pour nos CDE...

Nous sommes également dubitatifs sur la bonne transmission des besoins de recrutement par les bénéficiaires de ce juteux nouveau marché...

REVUE DE PRESSE

« Smartphone au travail, reprenons le pouvoir sur les machines »

"Il faut quatre fois plus de temps à notre cerveau pensant pour accomplir une tâche en multi-tasking. Notre productivité est en jeu, en plus de notre sécurité". Fréquence des interruptions, nouvelles façons de travailler,... L'usage abusif du téléphone portable n'est pas sans conséquences sur notre cerveau "pensant" et notre productivité au travail, alerte le professeur Théo Compernelle, neuro-psychiatre, dans un article publié sur francetravail.org
>> <https://tinyurl.com/24z9vnrk>

AGENDA

Webinaire CFE-CGC "Comment utiliser l'IA au quotidien"

« Connaître les outils IA spécifiques à utiliser selon vos besoins dans votre vie privée ou professionnelle »
- mercredi 12 juin 2024
(horaires : 12h45-13h45)

ETUDES & STATISTIQUES

L'impact de la création de France Travail sur la statistique publique

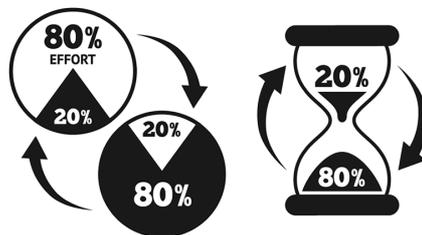


La Dares produit avec France Travail, chaque mois et chaque trimestre, des statistiques notamment sur les demandeurs d'emploi, les fameuses statistiques sur le chômage. En France, les statistiques sur les demandeurs d'emploi (DE) sont élaborées à partir de données administratives (c'est-à-dire à partir de données issues du SI de France Travail). Il y a donc un lien entre les données sur les DE et la gestion effectuée par France Travail dans le cadre des dispositions légales et réglementaires.

A partir de janvier 2025, les personnes qui demandent le revenu de solidarité active, certains jeunes accompagnés par les Missions locales et les personnes accompagnées par le réseau Cap Emploi seront inscrits systématiquement sur les listes de France Travail. L'enjeu est de distinguer dans les données les évolutions du nombre de DE « classiques » et le nombre de DE consécutif à l'inscription de ces nouveaux publics. A suivre et solution au début de l'année.

DICO DE L'ECO

La loi de Pareto (ou le principe des 80-20)



La loi de Pareto tire son nom de l'économiste italien Vilfredo Pareto. Le principe est le suivant : dans de nombreuses situations, environ 80% des effets proviennent de 20% des causes. Autrement dit, une minorité de facteurs contribue à une majorité des résultats observés. Concrètement, pour appliquer ce principe dans la gestion de votre temps, identifier les 20% de vos activités qui génèrent 80% de vos résultats, sans perdre de vue les 80% restants.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



CONTACT CFE-CGC ILE-DE-FRANCE

. Marjorie GOETZ – 06 18 08 90 13 - marjorie.goetz@francetravail.fr (permanence téléphonique : tous les mercredis)

. Jacques MARTIN – 06 27 27 03 18 - jacques.martin@francetravail.fr (permanence téléphonique : tous les mardis).

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : cfe-cgc.idf@francetravail.fr – Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !

Pour le webinaire « Comment utiliser l'IA au quotidien » : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)